

Pas par la petite porte

Le dire assez tôt.

Le sujet est technique, dans ses données, mais, dans son fond, politique. La commission du Conseil des États qui examine le nouveau régime financier s'est prononcée, à une courte majorité, 7 contre 6, pour l'introduction d'une taxe à la valeur ajoutée. Elle choisit la TVA européenne contre l'ICHA, spécialité indigène.

Au décompte des voix, celle d'Yvette Jaggi a été de grand poids. Si elle avait été femme lige d'Otto Stich, la majorité aurait été retournée.

La suite ne dépendra pas de manière aussi décisive des seuls socialistes, du moins au stade parlementaire. Mais la réforme est constitutionnelle. Le peuple et les cantons voteront. Sur un tel sujet, rien n'est possible sans un très large accord. La démonstration n'est plus à faire, elle a été répétée à répétées reprises. D'où l'urgence d'une clarification, si l'on ne veut pas jouer l'échec de la TVA au proverbe du jamais deux sans trois.

Or la problématique retenue par le Conseil fédéral comme cadre de la réforme est fautive. Politiquement maladroite et inégalitaire dans ses effets. Il a choisi de ne traiter que la réforme de la fiscalité indirecte et la loi sur le droit de timbre. Il en résulte que les principaux bénéficiaires seront les banques (ou leurs clients) et les industries d'exportation par suppression de la taxe occulte. Elles seules seront les gagnantes d'une extension de la fiscalité indirecte frappant l'ensemble des consommateurs, les modestes plus que les riches si l'on tient compte des revenus disponibles. C'est socialement inacceptable.

Il n'est pas admissible de jouer la TVA et à travers elle un peu de l'enjeu européen avec d'aussi mauvaises cartes. Les deux essais antérieurs ont échoué alors même que les compensations sociales étaient meilleures, quoique pingres.

Il faut donc sortir de l'enfermement étrié de la réforme et considérer les points suivants.

Le rapprochement avec l'Europe de la Communauté exigera des ressources supplémentaires pour l'Etat fédéral. Pour mémoire: participation aux fonds structurels européens, soutien plus marqué à l'agriculture, réalisation des liaisons ferroviaires alpines, etc. Il importe de dégager de nouvelles ressources dans cette perspective. La réforme de la loi sur le timbre, problème spécifique, doit permettre de trouver dans le secteur bancaire même des compensations suffisantes. Elle peut financièrement être traitée à part. La volonté du centre-droit de détacher ce volet a cela de bon si l'on veut bien parler aussi recettes nouvelles. Voir la plateforme commune des partis gouvernementaux (DP 965) sur la place financière.

L'extension de la fiscalité indirecte doit entraîner un allègement substantiel de l'impôt fédéral direct. C'est une condition de réussite politique; c'est un correctif nécessaire de l'évolution de cet impôt. Il frappait à l'origine les revenus moyens et supérieurs avec une progressivité forte. Il est devenu un impôt général.

Enfin les catégories les plus modestes qu'épargne l'impôt fédéral direct, même dans sa forme actuelle, seront frappées pleinement par l'augmentation de la fiscalité indirecte. Ce sont celles qui sont le plus durement touchées par l'iniquité du système d'assurance-maladie. D'où l'opportunité de dégager des ressources pour cette réforme sociale urgente.

Ce sont les thèses qu'Yvette Jaggi a présentées dans le numéro spécial de DP, *L'Occasion européenne*. Elles demeurent les bases d'une discussion pour un accord en profondeur.

A défaut, mieux vaut laisser l'ICHA révisé aller au casse-pipe.

L'occasion n'est pas seulement européenne; elle est celle d'une démonstration de notre capacité de concertation.

Sur ce sujet, il n'y a pas de bricolage possible.

Les grandes manœuvres et les petits calculs

(jcf/jd) Armée 95 est au yeux de Kaspar Villiger la réponse aux problèmes militaires de demain (cf. DP n° 992)... Aussi prend-il bien soin, dans ses interventions publiques, de souligner que cette réforme ne doit rien aux événements de l'Est, ni à la votation du 26 novembre 1989.

Tout au plus pourrait-il ajouter que le rajeunissement obtenu par le raccourcissement de la durée du service va anticiper une chute démographique qui devrait commencer à se faire sentir dès 1994 et atteindre en 2005 un déficit équivalent à plus d'un quart de l'effectif

de l'élite. Si la Suisse, comme le fait remarquer parfois aussi le chef du DMF, s'adapte grâce à Armée 95 aux projets de réduction des armées négociés à Vienne, c'est donc à la démographie qu'elle le doit plutôt qu'à une décision de ses autorités.

SERVICE CIVIL

L'acrobatie du PDC

(pi) La décision du PDC de lancer une initiative pour l'instauration d'un service civil n'est surprenante qu'en apparence. Voilà en effet un parti en perte constante de vitesse qui ne ménage pas ses efforts pour renouveler son électorat. Et le déficit étant plus sévère dans les villes et chez les jeunes, cette initiative vient à point nommé pour combattre l'érosion parmi ces électeurs, sans pour autant trop mécontenter les adhérents traditionnels.

L'exercice d'acrobatie n'en est pas moins audacieux: encore opposé à l'initiative «pour un authentique service civil» en 1984, le PDC n'hésite pas aujourd'hui à adopter le principe d'un texte qui devrait être un petit frère du précédent.

Malgré toute son habileté à s'adapter, le PDC est en retard d'un combat politique. Car le temps est venu de rechercher une autre conception de l'obligation de servir, qui n'a pas forcément à s'appuyer sur une preuve par l'acte, c'est à dire une durée de service civil plus longue que celle du service militaire. Cette conception maintient en effet la supériorité du second par rapport au premier. C'est justement cette primauté qui est à supprimer et c'est sur ce terrain que nous aurions souhaité voir le PDC s'engager. Nous avons déjà défendu dans ces colonnes (DP 975) l'idée d'un service dif-

férencié. Si l'obligation de servir doit être maintenue, il faut imaginer différents types d'engagements possibles en faveur d'une politique de sécurité (et non pas de défense). Chacun reconnaît aujourd'hui que les dangers qui menacent notre pays ne sont pas uniquement d'ordre militaire, mais qu'ils proviennent aussi de déséquilibres sociaux à l'échelle planétaire ou de risques écologiques majeurs. Une formation et un travail en faveur de la collectivité dans ces domaines sont aussi profitables à la sécurité du pays que les écoles de recrues organisées aujourd'hui. Il ne s'agit pas (encore) de remplacer un type de service par un autre, mais d'utiliser au mieux les compétences de chacun au service de la collectivité. Certes, la formation et l'utilisation de miliciens sur ces nouveaux fronts poseront des problèmes complexes et il faudra poser des balises précises pour éviter que n'importe quel travail prétendu d'intérêt public soit exécuté sous couvert de contribution à la sécurité dans le cadre d'un service différencié. Et nous comprenons la tentation du service civil qui permettrait d'occuper un nombre restreint de réfractaires à l'armée dans des tâches pour lesquelles nous peinons à trouver la main-d'œuvre nécessaire. Mais en suivant cette voie, nous pratiquons une politique de l'autruche.

Pour l'heure, le souci du PDC, c'est surtout d'éviter que le service civil soit choisi «par paresse (ou) par souci de tirer au flanc». ■

Toutefois, la nouvelle armée ne doit pas être seulement plus jeune, plus flexible selon le jargon de l'heure, mieux adaptée à ses tâches, elle doit aussi être bien équipée, ce qui, pour l'instant, signifie l'achat d'un nouvel avion de combat.

La conclusion s'impose d'elle-même: Armée 95 quoi qu'en dise Kaspar Villiger n'est qu'une modification dans l'organisation de la troupe, une de plus dans la longue liste des changements apportés depuis 1961. Elle n'annonce ni changement de conception, ni modification de politique, par exemple dans le domaine de l'armement.

Militairement, la Suisse n'est pas petite

Pourtant, simultanément, le Conseil fédéral, et singulièrement le chef du DMF, parlent de nouvelle conception stratégique, mettent en avant l'évolution de la menace externe et interne et appellent à un effort de réflexion et d'imagination. «Nous devons penser plus globalement», a déclaré Kaspar Villiger au Congrès du Parti radical-démocratique le 28 avril dernier. Et d'ajouter: «Nous voulons orienter nos efforts vers la collaboration à la mise sur pied d'une Europe stable du point de vue de la politique de sécurité, dans la mesure où cela est possible à un petit Etat neutre. Une stabilité politique internationale suppose la mise à l'écart des causes possibles des conflits.»

Passons sur le fait qu'en matière militaire notre pays est en Europe tout sauf un petit Etat. Mais retenons qu'une fois de plus, de façon plus caricaturale que jamais, nos autorités ne semblent pas pressées de lier concrètement la recherche d'une politique de sécurité à la conception de la défense militaire. Elles parlent de réforme, mais de quelle réforme s'agit-il?

Une commission de personnalités de tous bords a été mise sur pied, présidée par le conseiller aux Etats Otto Schoch, pour élaborer des propositions nouvelles concernant l'armée, et le citoyen est appelé à donner son avis (DP n° 991). Mais parallèlement, le 30 avril, le Conseil fédéral a consacré une séance spéciale à la politique de sécurité, sur la base d'un premier rapport d'experts. Ce document élaboré par un groupe de travail de l'Office central de la défense — politiciens et experts universitaires et

militaires — visait à l'origine une conception très large et politique de la sécurité. Mais il semble bien que ce texte a été remanié et filtré par un petit groupe de conseillers, radicaux pour l'essentiel, désignés par Kaspar Villiger, dans un sens plus conventionnel et restrictif. Et c'est cette version qui est parvenue sur la table du Conseil fédéral. Sur la base du préavis du gouvernement, le document définitif qui doit remplacer ou compléter le texte de 1973 sur la politique de sécurité de la Suisse est maintenant en préparation et sera soumis à l'automne à l'exécutif.

La commission Schoch de son côté doit conclure à la fin de l'année. Mais les propositions concrètes et précises que ses membres espèrent avancer, les suggestions et les critiques des citoyens pourront-elles être autre chose, au mieux, qu'une série d'aménagements de détail, sans signification réelle, sans rapport avec les questions que nous nous posons?

La sécurité est trop sérieuse pour être confiée aux civils

Certes les problèmes stratégiques, militaires ou non, sont complexes. Certes, le moment actuel est d'une fluidité rare et les scénarios sur les menaces qui nous entourent nombreux. Mais une fois de plus le débat politique sur notre sécurité n'est-il pas en train d'être escamoté par les militaires avec la complicité des partis bourgeois? Et les socialistes ont-ils quelque chose à dire sur la sécurité, qui ne soit pas seulement des slogans antimilitaristes paresseux? Les autorités ont pris un grand risque en laissant entendre, après le 26 novembre, que la réforme de l'armée allait tenir compte de la nouvelle donne internationale. Or cette réforme est déjà faite et baptisée. Et la politique de sécurité, une affaire trop sérieuse pour être laissée aux mains des civils. Voilà l'état réel des choses aujourd'hui, qui ne changera pas sans une intervention politique décidée. Par rapport aux travaux qui aboutirent à la conception de la défense générale de 1973, notamment le rapport de la commission d'études sur les bases d'une conception stratégique suisse de 1969, l'autorité militaire a marqué des points, le pouvoir civil a reculé. Quant au citoyen il est invité à donner son avis sur ce que les autorités estiment qu'il peut comprendre, et rien de plus.■

MAJORITÉS ÉPHÉMÈRES

La Suisse alternative

(cfp) Le cimentage des positions politiques est-il une de nos caractéristiques et tout changement de majorité dans un canton ou dans une grande Municipalité doit-il étonner? On est en droit de se poser la question après le retour du Conseil exécutif du canton de Berne au système traditionnel de la majorité bourgeoise. Le fait est que les majorités alternatives ont été jusqu'ici fort rares en Suisse et, à quelques exceptions près, n'ont pas dépassé une législature.

Seuls cinq cantons, jusqu'ici, ont connu de telles majorités au gouvernement: Genève (1933-1936), Bâle-Ville (1935-1950), Bâle-Campagne (1947-1948), Berne (1986-1990), Neuchâtel, à partir de 1989. A Bâle-Ville seulement la majorité au Conseil d'Etat correspondait à la couleur du Grand Conseil.

Genève et les deux Bâle disposaient de majorités exclusivement socialistes, alors qu'à Neuchâtel et à Berne elles ont pu être obtenues grâce à une coopération avec des élu-e-s écologistes.

Les analyses se multiplient sur la situation bernoise et après les commentaires du lendemain du scrutin on s'interroge maintenant sur l'éventualité d'une ère d'alternance dans un certain nombre de cantons, comme c'est le cas dans d'autres pays fédéralistes — en Allemagne fédérale par exemple. Le canton de Neuchâtel peut encore nous surprendre dans ce domaine; il dispose d'ailleurs, sur le plan communal, d'exemples dans les Montagnes puisque Le Locle et La Chaux-de-Fonds sont gouvernés par des majorités de gauche, qui ne se sont pourtant pas établies sans difficulté.

Cette alternance, inexistante dans les cantons, n'est pas inconnue dans les communes et, tout particulièrement dans des grandes villes comme Zurich, Lausanne et Bienne pour n'en citer que trois. A Zurich, la Municipalité a été en majorité socialiste de 1928 à 1949, c'est-à-dire pendant plus de vingt ans. En 1933, une offensive générale des «forces patriotiques», y compris le Front National, fut menée contre les socialistes. Elle a échoué puisque le conseil communal de 113 membres conserva une dominance socialiste et dans l'alliance bourgeoise, seul le Front

national profita de la situation. A noter que la majorité à la Municipalité a duré plus longtemps qu'au Conseil communal. A Lausanne, les deux majorités précédentes ont été acquises alors que le système majoritaire existait encore, ce qui a contribué à son remplacement par la proportionnelle. En revanche, à Bienne, il y a eu des changements qui démontrent que l'alternance existe. C'est aussi le cas dans quelques communes vaudoises comme Yverdon et Sainte-Croix, par exemple.

A noter que la ville de Berne, elle-même a eu des majorités changeantes, mais des conditions très particulières empêchent d'en tirer des conclusions valables. On peut cependant admettre qu'une certaine alternance y est réalisée. Assisterons-nous à l'avenir à une généralisation du changement régulier dans les grandes collectivités publiques au profit d'une revitalisation de la vie politique? Certains indices inciteraient à répondre oui, mais la preuve doit être encore apportée qu'il ne s'agit pas de hasards dans une indifférence grandissante de l'électorat. ■

NOUVEAUX TARIFS PTT

La publicité subventionnée

(pi) Les PTT ont décidé, sous réserve d'approbation par le Conseil fédéral, de relever leurs tarifs dès l'année prochaine. Dans le domaine de l'acheminement des journaux, un accord a été trouvé avec les éditeurs pour résorber en partie le déficit de ce secteur, dont la couverture des frais n'atteint que 45%. Nous apprécions cette forme d'aide à la presse que constitue le tarif préférentiel dont continueront à bénéficier les journaux (les quotidiens étant davantage favorisés que les autres), mais il faut savoir qu'une partie de cette aide n'atteint pas son but. En gros, le tiers ou la moitié des journaux est en effet constitué de publicité qui parvient à ses destinataires en profitant de taxes postales réduites. L'Etat ne subventionne donc pas uniquement la partie rédactionnelle, mais aussi la partie publicitaire des journaux...

Ceux n'ayant que peu ou pas de publicité (suivez mon regard) sont évidemment les perdants de l'affaire. ■

Promenades dans Lausanne

Il fallait bien un livre pour parler sérieusement de l'urbanisme lausannois. Le fruit de la rencontre entre un journaliste — Jean-Claude Pécelet — et un architecte engagé — Marx Lévy — ne se limite pas à un état des lieux. Il fait, dans sa seconde partie, une proposition d'aménagement pour la plateforme du Flon, vieux serpent de mer de la politique lausannoise.

(ag) C'est la rencontre d'un journaliste et d'un urbaniste; ils parlent de leur ville, Lausanne, dont l'histoire vaudoise a fait une capitale sans qu'elle réussisse à surmonter ses penchants provinciaux.

Ce pourrait être une rencontre banale. Toutes les professions, aujourd'hui, les architectes notamment, font du verbe, et les journalistes par métier. Il n'y a plus de plat sans sauce. La qualité rare de ces entretiens où Jean-Claude Pécelet et Marx Lévy ont renoncé le plus souvent à l'interview question-réponse, c'est d'avoir créé un exposé linéaire, mais à deux voix, parfois distinctes, parfois confondues. Deux styles se superposent et s'accordent.

C'est-à-dire...

Le journaliste en général fuit le banal. De même que la publicité, dans la page de gauche des hebdomadaires, est en couleur, il aime mettre de la quadrichromie dans son texte rédactionnel.

Lévy quant à lui a une méfiance caractérisée non pas du banal, mais des idées reçues ou encore plus des idées à la mode. Certes quand, à vingt ans, il rencontrait André Breton à Saint-Cirq-Lapopie, le surréalisme n'était plus à découvrir; et Le Corbusier, qu'il admirait tant, imposait après-guerre, même contesté, sa stature. Mais, prénommé Marx, juif, vivant son adolescence pendant la guerre, jurassien, biennois, bilingue, longtemps trotskiste, il n'a cessé de réagir contre ces pensées toutes faites, que chaque société accepte parce que ça facilite, croit-on, la vie en commun. Sous la banalité consensuelle se cache souvent l'intolérance. Marx Lévy sait très bien cela.

Un tel itinéraire non conforme l'a conduit chez les Vaudois. L'effet réactif était assuré.

Lévy a dépassé le style contestataire ou réfractaire, qui n'échappe pas souvent au conformisme, voire à la complicité, par l'approfondissement d'une culture exceptionnelle et par son métier. L'urba-

nisme implique à la fois un grand respect de la ville, de son histoire, et une capacité novatrice. Ou encore l'urbanisme est à grande échelle, mais chaque centimètre compte si l'on veut que la chaussée, le trottoir, le rayon d'un rail soient corrects. C'est avec l'architecture un domaine particulièrement exposé aux modes, et les modes provinciales

sont modes au carré comme les précieuses ridicules; on n'échappe à ces travers que par la rigueur.

Le trotskiste fut socialiste, et conseiller communal et municipal et, huit ans durant, directeur des travaux. Donc à pied d'œuvre. Et il a œuvré.

En connaissance de cause, il parle avec Pécelet de l'urbanisme appliqué à Lausanne: l'Exposition nationale, les projets du Flon, déjà!, la circulation, la Fête à Lausanne, le CHUV, les pendulaires, les transports. C'est concret, c'est vivant, riche de culture historique, voir l'hommage rendu à Pichard, ou urbanistique, voir la réhabilitation d'Hausmann dont le dénigrement est une idée reçue.

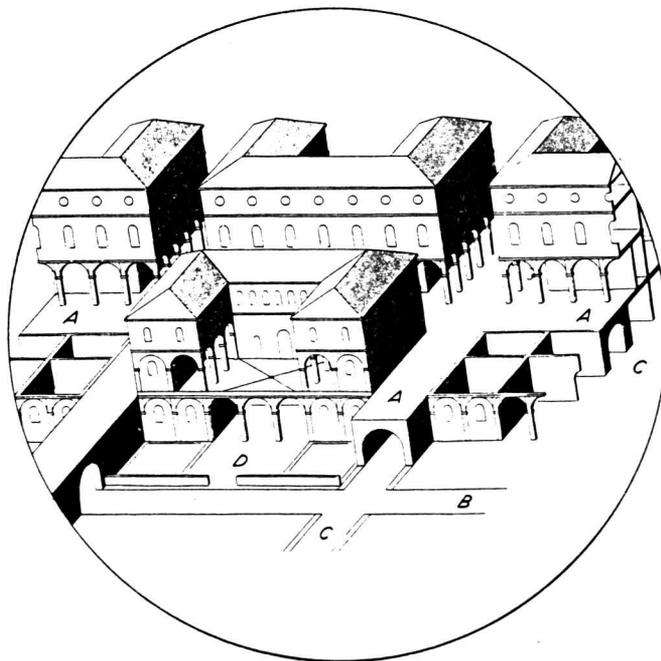
Pécelet intuitif accompagne avec plaisir cette promenade partagée. Ainsi se nouent et se dénouent les deux styles. La couleur y est. ■

Flon 90

(ag) En urbanisme, il n'y a jamais une seule donnée à prendre en compte. Et plus on est proche du centre, plus le quartier doit être perçu dans ses fonctions multiples.

La vallée du Flon, entre pont Chauderon et Grand-Pont, offre d'étonnantes possi-

bilités, car l'espace est vaste et d'un seul tenant, mais la complexité est d'autant plus grande qu'on touche au cœur même de la ville. Le concours d'idées ouvert il y a une année par la ville de Lausanne a eu pour inconvénients de mettre en valeur des concurrents qui n'étaient por-



Croquis de Léonard de Vinci auquel renvoie le projet Flon 90.

teurs que d'une seule idée. Il faut mieux relier les deux versants de la vallée, je multiplie donc les ponts, dit l'un. C'est un fond de vallée, j'y regroupe donc, sans logements, toutes les fonctions que la ville ne peut plus recevoir en son centre, propose un autre. Je dégage un espace vert, et j'implante en face une gigantesque façade de belle plastique, etc. Mais l'idée simple saute si on la met en regard des autres contraintes: celle de la circulation, celle des fonctions multiples du quartier, celle des espaces nécessaires à une gare avancée qui soit autre chose que juxtaposition de lignes et de quais, etc.

Pierre Foretay et Marx Lévy présentent leur projet — méconnu par le jury qui n'a jugé que sur maquette à trop petite échelle, 1/1000^e, d'ailleurs non conforme aux normes SIA qui exigent le 1/500^e — et retravaillé par eux.

Ses mérites. Offrir une solution cohérente des transports, démontrer qu'un interface doit disposer d'un espace horizontal et vertical généreux pour être davantage qu'une station: au sens large et humain un lieu de correspondance et d'échange. Lier à l'interface une place (qui manque à Lausanne depuis le massacre de la Riponne) dominée par des bâtiments d'intérêt communautaire.

Si les espaces publics sont importants, le quartier multifonctionnel adjacent doit être dense. Comment peut-il l'être en respectant les vues? Si le quartier ne se dégage pas en hauteur, comment y installer du logement? La leçon d'urbanisme, c'est de réussir l'imbrication de toutes ces données.

**Jules Verne
à Lausanne**

J'aimerais attirer l'attention sur l'importance d'une composante du projet Flon 90. Les projets ordinaires hésitent entre deux partis. Ou construire à partir du fond actuel de la vallée (qui est, comme on le sait, un niveau artificiel car il résulte de comblement) ou s'élever avec des bâtiments qui espèrent retrouver à partir du niveau Grand-Pont-Terreux plus de dégagement comme s'ils voulaient passer le regard par-dessus la moraine de Montbenon.

Foretay et Lévy proposent un plateau piétonnier à mi-hauteur soit à 4,50 mètres au-dessus du sol tout en respectant la modulature des constructions actuelles. Ils obtiennent ainsi une séparation-

intégration des fonctions remarquables. Sur le plateau, les immeuble (2 étages) voués à l'habitat et au commerce. Sous le plateau la circulation, l'entrepotage, et en sous-sol les parkings.

Lausanne, seule, offre cette capacité de séparer et d'intégrer verticalement les fonctions. C'est un vieux rêve des urbanistes. Flon 90 renvoie à une esquisse de Leonard de Vinci mise au net par Bernoulli. L'analogie est forte.

La leçon d'urbanisme, c'est non pas la mise en valeur d'une seule idée, mais l'intégration de toutes les données dans une proposition cohérente.

Les architectes ensuite auront champ libre, mais cadré, pour l'invention des formes. ■

ECONOMIES D'ÉNERGIE **Les projets de Rottweil (suite)**

(jd) Dans DP 993, nous évoquions l'idée des services industriels de la ville allemande de Rottweil, de ne plus livrer aux abonnés de l'énergie primaire mais de la chaleur et de la lumière, de manière à pouvoir optimiser les processus de transformation. Une idée qui doit profiter au consommateur tout en contribuant à la protection de l'environnement.

Cette idée ne constitue qu'un des volets d'une politique menée depuis plus de dix ans par les services industriels, qui ne se considèrent pas comme une simple entreprise de distribution d'eau, de gaz, d'électricité et de chaleur, mais comme une entreprise de services et de conseils aux usagers dont l'objectif est de diminuer la consommation d'énergie. Ainsi, les SI ont réussi à diminuer la demande de pointe en équipant les compteurs d'électricité d'un système d'avertissement indiquant aux principaux consommateurs l'enclenchement du tarif élevé et permettant à ces derniers de réduire, ou même de renoncer à, leur consommation durant ces périodes.

Parallèlement, les SI de Rottweil ont développé la production autonome et décentralisée d'énergie: deux centrales hydroélectriques au fil de l'eau, une éolienne, des capteurs solaires. La principale production autonome d'électricité et de chaleur provient de dix-sept instal-

lations chaleur-force fonctionnant au gaz naturel et au biogaz (13,5% de la consommation électrique). L'intérêt principal de ce type de production réside dans son efficacité énergétique: 90% de l'énergie primaire est transformée en énergie utile alors que les grandes centrales classiques ne parviennent qu'à un taux de 35 à 40%.

Les SI projettent actuellement une centrale au bois qui fournira électricité et chaleur. A terme, la ville envisage l'implantation d'une forêt qui servira à l'alimentation de la centrale et à l'équilibrage du bilan de CO₂: les émissions de ce gaz correspondent à l'absorption effectuée par la forêt. ■

TRAIN À RISQUE

Concurrence déloyale

(jd) On se souvient de la récente action de Greenpeace pour attirer l'attention sur le danger des transports ferroviaires de chlorure de vinyle à travers le Gothard. En effet, deux fois par semaine, 600 tonnes de ce toxique dangereux et explosif transitent par la Suisse, en provenance de Belgique et à destination de Rosignano près de Livourne, sur la côte italienne. Mais pourquoi donc faire effectuer à ce toxique ce voyage à haut risque? Tout simplement à cause des lois du marché. La multinationale Solvay produit le chlorure de vinyle en Belgique et le transforme à Rosignano en chlorure de polyvinyle, le fameux PVC dont on fait des accessoires pour automobiles, des jouets, des emballages, des canalisations et dont l'incinération contribue à la formation des pluies acides, au dépérissement des forêts et des lacs et à l'empoisonnement des sols. Malgré son coût, le transport est profitable car les prescriptions de protection de l'environnement sont beaucoup plus souples en Italie. Greenpeace-Italie rapporte que l'usine de Rosignano évacue en continu dans la Méditerranée une bouillie blanche qui a fait disparaître toute forme de vie jusqu'à 5 km des côtes, sur une largeur de 1600 mètres et une profondeur de 40 mètres. L'Espace économique européen à venir ne peut que favoriser la multiplication de tels scandales s'il n'intègre pas efficacement les exigences écologiques. ■

Méthodes anti-déprime

— C'est quoi, votre truc, à vous? me demandait cette jeune personne, en quête d'une méthode pour lutter contre la déprime.

J'en ai plusieurs!

Par exemple, de me dire: on est tout de même mieux ici qu'à Beyrouth (ou sans aller jusque là: mieux ici que dans un pays où il n'y aurait pas d'eau).

Par exemple encore, de me dire: «Quelle chance! Je n'ai pas été sélectionné pour le Tour de Romandie, ou de Suisse, ou de France, ou d'Italie.» Avez-vous jamais pensé non pas à celui qui sort dans les quelques premiers, il a son nom dans les journaux, mais à celui qui sort 37^e ou 46^e; bref, qui sort dans les «etc»?

Eh bien, la lecture dans la *Gazette de Lausanne* du 14 mai des *Propos d'un juge*, de M. Philibert Muret, intitulés *Contradictions* me donne encore une raison de me réjouir: «Quelle chance! Je ne suis pas juge».

A lire M. Muret, on se persuade que le *jeu* judiciaire (c'est le terme qu'il emploie par deux fois, qui n'est pas de nature, soit dit en passant, à rassurer le justiciable) est un jeu subtil, que seuls les *gens du sérail* (ça c'est encore un terme de M. Muret — moi, qui ai l'esprit souvent mal tourné, jamais je n'aurais osé parler de la magistrature comme d'un *sérail*... heureux encore qu'on ne

nous parle pas de *harem*! En somme, je proposerais plutôt *bazar* ou *smalah*, qui évitent les connotations fâcheuses: icoglan, eunuque, etc.) que les gens du sérail, donc, maîtrisent, lui, et ses contradictions, mais qui étonne et inquiète — à tort! — le *profane*...

(Soit dit encore en passant, M. Muret me paraît négliger le fait que ce profane, chez nous, est le plus souvent citoyen suisse, c'est-à-dire membre du *souverain*, au nom de qui la justice est rendue. Le plus souvent aussi *contribuable*, ce qui revient à dire que c'est lui qui *paie* cette justice. Il faut donc se demander si oui ou non la démocratie est un système vivable; si, oui ou non, le père de la démocratie, René Descartes, a raison quand il écrit ces mots fracassants: «Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée: car chacun pense en être si bien pourvu, que ceux même qui sont les plus difficiles à contenter n'ont point coutume d'en désirer plus qu'ils en ont».)

Pour en revenir aux contradictions, M. Muret, très justement, souligne que les juristes ne sont pas les seuls à se contredire. Il y a toutefois une petite différence: si Gaston Paris et Joseph Bédier

ne sont pas d'accord sur les origines de la *Chanson de Roland*, le *profane* se fout éperdûment. Tandis que si un juge estime qu'il faut me mettre en prison et l'autre qu'il faut me libérer et me payer des dommages et intérêts, le profane que je suis est passionnément intéressé. «Des contradictions? Il y en aura toujours. C'est pourtant à travers elles que la vérité a les meilleures chances de percer», conclut l'article. Je consens à partager cet espoir... Cependant, quand on voit un homme passer de longs mois en prison, parce qu'il est soupçonné d'avoir empoisonné un autre homme; qu'on le voit reconnu coupable; qu'on le voit recourir et reconnu coupable pour la seconde fois, qu'on le voit laissé en liberté (alors qu'il était enfermé du temps qu'il n'était encore que prévenu) — avec la faculté de travailler éventuellement dans une pharmacie — vous imaginez un homme condamné pour viol, qu'on laisse en liberté et qu'on autorise à travailler dans un orphelinat de fillettes? — quand on voit, ou plutôt quand je vois, j'admire et me réjouis, comme je le disais, de ne pas être juge. Au fait: vous avez lu *Contre-Enquête*, de Pascal Auchlin et Frank Garbely (chez Favre)? J'y ai trouvé une autre raison, encore, de me réjouir: apparemment, ni vous, ni moi n'avons trempé dans les affaires de narcodollars... Mais nous sommes l'exception. ■

CARTEL

L'assurance d'y perdre

(jd) Si nous sommes le peuple le mieux assuré du monde — chaque personne dépense annuellement 4000 francs de primes en moyenne — nous payons cher ce besoin de sécurité. Trop cher même. Au moment où les sociétés d'assurance font part de résultats réjouissants pour 1989, l'hebdomadaire zurichois *Die Weltwoche* (10 mai 1990) part en guerre contre l'un des cartels les plus puissants du pays (98% des primes encaissées), curieusement épargné aussi bien par les autorités que par les critiques des consommateurs; la récente enquête de la Commission des cartels sur l'assurance-choses et l'interdiction des accords dans cette branche pronon-

cée par le conseiller fédéral Delamuraz sont les exceptions qui confirment la règle: les assurances helvétiques bénéficient d'une large impunité qui explique leurs résultats exceptionnels.

En comparant les tarifs des membres des cartels et ceux des rares sociétés indépendantes, *Die Weltwoche* estime à 1,2 milliard de francs le surcoût payé par les assurés pour cause de concurrence insuffisante: 600 millions pour l'assurance-vie, 150 millions pour l'assurance-casco, 140 millions pour l'assurance-choses et 300 millions pour l'assurance responsabilité civile des véhicules à moteur.

Coûts administratifs prohibitifs — 18,6% dans l'assurance-maladie et accidents, 22,5% dans l'assurance responsabilité civile des véhicules — surassurance généralisée par manque d'information indépendante des preneurs de contrat, longue durée des contrats qui

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

Jean-Claude Favez (jcf)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: JeanLouis Cornuz

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 Télécopie: 021 312 80 40

Boîte aux lettres Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Pierre Imhof,

Liliane Monod, Jean-Luc Seylaz

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

Les années-misère

(jd) Classes d'études surveillées supprimées, associations priées de se débrouiller avec une subvention inférieure à celle qui leur avait été promise: le canton de Genève fait l'apprentissage de l'austérité budgétaire.

Le budget 1989 (3,786 milliards de francs) contenait déjà les signes de la présente situation: le bénéfice présumé du compte de fonctionnement était tombé à 450'000 francs après avoir été de 20 millions de francs en 1988 et de 177 à 217 millions de francs les années précédentes. La suppression de la progression à froid des impôts, votée en 1988, avait amené à revoir à la baisse les recettes fiscales et à tailler dans les demandes de personnel supplémentaire.

A la fin de l'année dernière, le Grand Conseil est appelé à voter le budget 1990. Celui-ci franchit le cap des 4 milliards et prévoit un bénéfice de 3,2 millions de francs. Pourtant le cœur n'y est pas: avec les élections cantonales en octobre et en novembre qui marquent le

limite l'entrée sur le marché de nouvelles sociétés, les assurés ne sont pas à la fête.

Ces derniers — par le biais de la participation aux excédents — et les actionnaires profitent-ils au moins de ce pactole? Beaucoup moins que les résultats financiers des assurances ne le laisseraient espérer. Selon une estimation de la banque Vontobel, les valeurs immobilières des assurances-vie, portées au bilan pour un montant de 15 milliards de francs, se montent en réalité à 27 milliards. Le développement constant des réserves latentes permet de minimiser les bénéfices à distribuer. Ainsi un lecteur nous indique que les bons de participation offerts en souscription à ses membres par la Rentenanstalt procurent un rendement mirobolant de 1,2%.

Reste à tous les assurés que nous sommes à donner systématiquement la préférence aux rares sociétés d'assurances hors cartel, à prêter attention aux recommandations de la Fondation pour la protection des assurés, récemment créée et à attendre l'entrée de la Suisse dans l'Espace économique européen. ■

départ du conseiller d'Etat chargé des finances depuis douze ans, le populaire radical Robert Ducret, le réalisme n'est pas la caractéristique première de ce budget.

Une fois en place, le nouveau conseiller d'Etat chargé des finances, le libéral Olivier Vodoz, ne peut que constater que les comptes 1989 sont catastrophiques. Pour la première fois depuis longtemps, la progression des revenus n'a pas été supérieure à la progression des charges prévues au budget: la baisse brutale des rentrées provenant des impôts spéciaux sur les bénéfices immobiliers et des droits d'enregistrement s'est ajoutée à l'arrêt de la progression à froid. Et c'est en définitive un déficit de 74 millions qui s'inscrit au bilan.

1990 menace d'être pire encore. Car à la surévaluation des revenus s'est ajoutée une sous-évaluation de charges incontrournables: effet de l'inflation sur les traitements de la fonction publique, prestations sociales aux personnes âgées et aux autres utilisateurs des infrastructures médico-sociales et même créances irrécouvrables de l'administration fiscale.

La course à l'équilibre

Le Conseil d'Etat décide alors de prendre des mesures conservatoires, bloquant les engagements de personnel et les dépenses nouvelles, le temps de procéder à une actualisation chiffrée du budget. Résultat des courses: diminution de recettes de 122 millions, augmentation de dépenses de 130 millions, le bénéfice de 3,2 millions se mue en un déficit de 248,8 millions.

Dans un deuxième temps, le Conseil d'Etat décide alors de procéder à des augmentations d'émoluments (+6,7 millions) et à des économies de quelque 90 millions pour réduire l'impasse: blocage du personnel au niveau atteint en 1989, réduction des dépenses générales pour les services comme pour la part y relative (estimée forfaitairement à 20%) des contributions aux institutions subventionnées. Ainsi corrigé, le budget 1990 du Conseil d'Etat est encore supérieur de 36 millions au budget voté par le Grand Conseil et révèle un déficit de 148,2 millions de francs.

Aussi volontariste soit-il, l'exercice en deux temps auquel a procédé le Conseil d'Etat montre ses limites. La distorsion des charges et des revenus s'accroît. Le redressement de certaines charges sous-estimées est encore insuffisant par rapport aux résultats de 1989. Et un double déficit démocratique est en train de s'installer: d'une part, le Conseil d'Etat rectifie de lui-même à la baisse, mais aussi à la hausse, l'autorisation de dépenses que lui a votée le Grand Conseil sans intention de revenir devant celui-ci; d'autre part les économies réalisées relèvent de la fameuse symétrie des sacrifices chère à la collégialité gouvernementale qui permet d'éviter des choix douloureux: ceux-ci ne sont donc effectués ni par le Grand Conseil ni par le Conseil d'Etat mais au sein des départements, quand ce n'est pas par des chefs de service laissés à eux-mêmes.

Au demeurant, des économies importantes sont inévitables. A la situation financière de l'Etat s'ajoute un autre élément: la nécessité, dans les années qui viennent, de pouvoir consentir un effort nouveau dans la construction de logements HBM ou pour les soins à domicile tout en poursuivant le développement des transports publics. Les organisations d'enseignants et de la fonction publique se leurrent lorsqu'ils ne voient qu'un complot thatchérien derrière l'impasse. Et des mesures techniques ou des impôts nouveaux ne feront que reculer l'échéance.

Améliorer la productivité du secteur public

Savoir quelle doit être la part des frais hospitaliers payée par le malade ou le contribuable, ou si les prestations sociales doivent être généralisées ou individualisées sont des questions politiques qui méritent la discussion. Les économies requièrent tout autant d'attention. Car s'il est facile de diminuer les dépenses en en faisant simplement moins (en général au détriment des catégories défavorisées de la population, comme le montre la diminution des classes d'études surveillées), il serait autrement plus judicieux de dénicher où sont les rentes de situation, les tâches devenues inutiles mais conservées par habitude. Il faudrait aussi rechercher les secteurs où la productivité du service public pourrait être améliorée. ■

La Suisse frappe à la porte du monde

(pi) Cela fait un moment que la Suisse louche du côté du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD), plus communément appelée Banque mondiale, puisque la décision de principe d'une adhésion remonte à 1962. En posant officiellement la candidature helvétique, le Conseil fédéral a fait un pas décisif pour rejoindre deux institutions dont tout le Monde, ou presque, fait partie.

Lorsque nous avons consacré en octobre dernier un numéro spécial à ce sujet (DP 969, *Le Dossard 153*), il nous a semblé percevoir une esquisse de changement dans l'attitude des milieux traditionnellement hostiles à une adhésion de la Suisse. Les positions se sont affirmées et la situation a semblé suffisamment favorable à Otto Stich et à ses collègues du Conseil fédéral pour faire acte de candidature.

Il est vrai que lors de leur dernier congrès, les socialistes ont renoncé à lancer un référendum en cas d'acceptation du Message par le parlement. Quant à Mario Carera, qui a visité l'été passé les institutions de Bretton Woods et qui en est revenu en défendant une adhésion sous conditions, il est maintenant moins seul dans les milieux du développement. Ses collègues revoient petit à petit leur opposition et leur «non mais» se transforme en un «oui mais».

Le FMI (et dans une faible mesure la Banque mondiale) continue certes d'avoir mauvaise presse (voir la lettre de notre correspondant ci-dessous). Mais force est de reconnaître qu'ils ne sont pas seuls en cause — les gouvernements des pays aidés ont aussi leur part de responsabilité dans certains échecs — et qu'ils ont connu une évolution positive. Les critères écologiques et les effets sociaux des mesures préconisées sont désormais mieux pris en considération. La situation est d'autant plus favorable pour la Suisse qu'elle pourrait prétendre à un siège d'administrateur au FMI, où elle représenterait les pays de l'Est qui envisagent eux-aussi une adhésion. Il faut en effet savoir que le conseil d'administration est composé de vingt-deux membres; les cinq grandes puissances (Etats-Unis, Japon, France, Grande-Bretagne, Allemagne fédérale) dispo-

sent d'office d'un siège alors que les dix-sept autres sont répartis entre des groupes parfois surprenants de pays, l'un d'eux siégeant au nom des nations ainsi réunies. De fait, seuls quinze sièges sont répartis de cette manière, la Chine et l'Arabie saoudite ne représentant qu'elles-mêmes. Ne souhaitant pas chasser un des membres actuels du conseil, la

COURRIER

Fausse route

Les grandes manœuvres d'«ouverture» de la Suisse au monde commencent (ou continuent cahin-caha), mais malheureusement dans la mauvaise direction, c'est-à-dire candidature au FMI et à la Banque «mondiale». Il y a une contradiction flagrante entre la politique de développement de ces deux institutions et celle contenue dans le dernier Message du Conseil fédéral en la matière. Il est politiquement, éthiquement, moralement très important de réagir et de proposer d'autres alternatives (conditions d'engagement, etc), sinon il sera nécessaire à mon avis de lancer un référendum à ce sujet (...).

Après vingt ans d'Afrique, je puis vous assurer et prouver avec d'autres professionnels tant africains qu'européens, que la politique du FMI et de la BIRD vis-à-vis de sa stratégie d'aide au tiers monde est *catastrophique* sur le plan du développement économique et social. Exemple (un seul). Qui a financé les grandes exploitations caféières et cacaoyères de la Côte d'Ivoire? La BIRD. Quel en est le résultat aujourd'hui? etc. Parce que la Suisse n'a aucune stratégie à long terme, elle donne l'impression (le

Suisse réclame, pour elle et les pays de l'Est, la création d'un nouveau siège d'administrateur qu'elle occuperait. Cette situation, tout en permettant l'exercice d'une certaine influence au sein des institutions en accord avec notre loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationale, ce que réclament les organisations suisses d'entraide, ne serait pas non plus sans conséquences diplomatiques positives en cette période de reconstruction de l'Europe. Otto Stich fait d'ailleurs de l'obtention d'un siège d'administrateur une condition d'entrée aux institutions. La conjoncture semble donc propice: la Suisse pourrait porter bientôt le «dossard 153», en devenant membre d'institutions presque universelles où 152 pays siègent déjà. ■

Des exemplaires du numéro spécial *Le Dossard 153* sont encore disponibles à la rédaction, au prix de 5 francs. Case postale 2612, 1002 Lausanne. Tél.: 021 312 69 10.

gouvernement) de s'ouvrir vers n'importe qui, n'importe quoi! Stratégie implique cohérence, courage et humanisme, trois qualités absentes des institutions (FMI + BIRD) aux étoiles des USA. Bref, je suis aujourd'hui consterné de voir que des milliards de francs vont «transiter» à travers le FMI et la BIRD, au lieu d'aller *directement* par petites doses à la rencontre de demandes précises d'appuis, conscients et exprimés par les populations du tiers monde en marche vers leurs autonomie.

Albert Giroud, Bavois

(réd) Il faut préciser que les contributions suisses au FMI ne vont pas «transiter» par l'organisation. Il s'agira en effet de réserves de la Banque nationale qui seront mises en dépôt auprès du FMI. L'argent sommeillera à Washington — contre plus faible rémunération — plutôt qu'à Berne. Le FMI ensuite emprunte les sommes qu'il prête aux pays demandeurs, les contributions des Etats membres servant de garanties. Les sommes mises en dépôt auprès du FMI ne pourraient donc pas être utilisées pour des projets suisses de coopération. La situation est différente en ce qui concerne la Banque mondiale, mais sa politique est moins critiquée et les sommes en jeu moins importantes. ■